



Laïcité et neutralité des agents du service public

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE:

Le MAA s'engage dans une démarche de double labellisation

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité.

Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

Cette formation s'inscrit également dans le cadre de la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique, qui mettent en avant la nécessité de formation des agents.

OBJECTIFS:

- Mieux comprendre la notion de principe de laïcité
- Adopter un positionnement adapté à sa situation professionnelle
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

PUBLIC CONCERNE:

Cadres et agents RH des services d'administration centrale du MAA et des DRAAF pilotes: Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France, Pays de Loire.

CONTENU PROPOSE:

- Apports théoriques : Notion de laïcité
- A travers des exercices interactifs, des mises en situations, plusieurs questions seront abordées :
 - Comment se positionner en tant que responsable RH, face à des situations professionnelles ?
 - Quelles réponses apporter face à certaines situations professionnelles ?

INTERVENANTS:

Prestataire spécialisé

DATES:

19 Novembre 2019

DATE LIMITE D'INSCRIPTION:

1 mois avant la formation

DURÉE:

1 jour

LIEU:

3 rue Barbet de Jouy, 75007 **Paris** (salle BJ 050)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM:

12

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE:

Delphine Lasne : BF CDC

Cécile Sozet : INFOMA cecile.sozet@agriculture.gouv.fr 04 87 25 97 21

RESPONSABLE ADMINISTRATIF:

Béatrice Antoine : INFOMA beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr 03 83 49 94 12

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

242€ - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés et établissements publics locaux d'enseignement agricole), des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF), de l'enseignement supérieur du MAA

CODE EPICEA :

178364